

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2016.0059/DP/SG du 23 juin 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au chef du service budget et finances

NOR : HASX1630611S

La présidente de la Haute Autorité de santé,

Vu les articles L. 161-43 et R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du président de la République du 3 mars 2016 portant nomination de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2016.0006/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur ;

Vu la décision n° 2016.0007/DP/SG du 7 mars 2016 de la présidente du collège de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à la secrétaire générale et à l'adjoint à la secrétaire générale,

Décide :

Article 1^{er}

Pendant la période du 8 au 12 août 2016, et en cas d'empêchement du directeur, du directeur délégué et du secrétaire général et de son adjoint, délégation est donnée à M. Samir El Baz, chef du service budget et finances, pour signer en son nom tout acte relatif au fonctionnement de la Haute Autorité de santé.

Article 2

La présente décision prend effet le 8 août 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 juin 2016.

La présidente,
Pr A. BUZYN